

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des services de transport

Arrêté du 11 octobre 2019

Portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRET1929391A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports en date du 11 octobre 2019, la psychologue dont le nom suit est agréée pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

psychologue : Joëlle LE ROY.